



Revu par le SMA(Svcs Ex) conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*. Renseignements **NON CLASSIFIÉS**.

Rapport final

Vérifications de sécurité : Suivi des plans d'action de la direction



Décembre 2015

1850-3-003 (SMA(Svcs Ex))

Mise en garde

Le résultat de ce travail ne constitue pas une vérification des éléments de contrôle de la sécurité. Le présent rapport a plutôt été rédigé dans le but de donner une assurance raisonnable que les plans d'action de la direction (PAD) découlant de vérifications de sécurité ont été mis en œuvre comme prévu et qu'on a ainsi donné suite aux recommandations connexes.

Table des matières

Acronymes et abréviations	ii
Introduction	1
Méthodologie.....	1
Déclaration de conformité	2
Contexte	3
État d'avancement de la mise en œuvre des PAD	5
Conclusion	8
Annexe A – État d'avancement des PAD	A-1

Acronymes et abréviations

AF	Année financière
ASM	Agent de sécurité du Ministère
CDS	Comité de direction stratégique de la défense
CEMD	Chef d'état-major de la défense
DGSD	Directeur général – Sécurité de la défense
ERS	Équipe de réforme de la sécurité
FAC	Forces armées canadiennes
GI	Gestion de l'information
MDN	Ministère de la Défense nationale
N1	Niveau 1
ODSDN	Ordonnances et directives de sécurité de la Défense nationale
PAD	Plan d'action de la direction
PCA	Planification de la continuité des activités
PSM	Plan de sécurité ministériel
SM	Sous-ministre
SMA(Svcs Ex)	Sous-ministre adjoint (Services d'examen)
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
TI	Technologie de l'information
VCEMD	Vice-chef d'état-major de la défense

Introduction

Conformément à la Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor¹, le sous-ministre adjoint (Services d'examen) (SMA(Svcs Ex)) est tenu d'effectuer le suivi de vérifications afin d'évaluer l'avancement des plans d'action de la direction (PAD) établis en réponse aux recommandations formulées dans ses vérifications antérieures. Conformément au plan de vérification axé sur le risque du Chef – Service d'examen² des années financières (AF) 2015-2016 à 2017-2018, le présent rapport de suivi vise à établir l'état d'avancement des PAD relatifs aux vérifications suivantes :

- Vérification de la sécurité des stocks sensibles (mai 2004)
- Vérification du processus d'autorisation de sécurité (septembre 2006)
- Vérification de la gestion des incidents de sécurité (juin 2010)
- Vérification de la sécurité industrielle (mai 2011)
- Vérification du nettoyage et de la destruction des biens de gestion de l'information (GI) et de technologie de l'information (TI) (décembre 2012)
- Vérification de la planification de la continuité des activités (PCA) (octobre 2013)

Deux autres vérifications de sécurité effectuées au cours de la même période n'ont pas été retenues pour les besoins du présent rapport. La *Vérification de la sécurité de la TI : Certification et accréditation* n'a pas été retenue, puisque le processus de certification et d'accréditation a été remplacé par le processus d'évaluation de la sécurité et d'autorisation. Une vérification de ce nouveau processus est prévue pour l'AF 2017-2018. Les évaluations des mesures de sécurité du Réseau étendu de la Défense et de l'infrastructure du réseau secret consolidé effectuées avec l'assistance de |||

Méthodologie

Ce suivi s'appuie sur un examen des documents et des faits en vue d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre des PAD en question. Pour ce faire, nous avons employé les méthodes suivantes :

- Évaluation approfondie des progrès réalisés dans la mise en œuvre des PAD et signalés par les bureaux de première responsabilité;
- Interrogation des principaux intervenants;
- Examen des documents pertinents.

Ce suivi ne se veut pas une seconde vérification des mêmes questions. Il s'agit plutôt d'une évaluation de l'avancement de la mise en œuvre des PAD. Nous n'avons effectué

¹ Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor. http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/ia-vi/ia-vi_f.asp

² « Chef – Service d'examen » est l'ancienne appellation du SMA(Svcs Ex). La nouvelle appellation est en vigueur depuis le 15 mai 2015.

aucun test pour déterminer si les plans d'action en question étaient en voie d'obtenir les résultats souhaités.

Déclaration de conformité

Les conclusions du suivi de vérifications dévoilées dans le présent rapport reposent sur des preuves de vérification suffisantes et appropriées recueillies par l'application de procédures conformes aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne* de l'Institut des vérificateurs internes. Ce suivi est donc conforme aux Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada, comme en témoignent les résultats du programme d'assurance et d'amélioration de la qualité. Les opinions exprimées dans le présent rapport reposent sur les conditions existant au moment de la vérification et ne s'appliquent qu'à l'entité examinée.

- actuels et soit responsable de la sécurité du personnel, de la sécurité industrielle, de la sécurité du matériel et de la gestion de l'identité;
- Augmenter le grade de l'ASM afin de lui donner la visibilité appropriée étant donné la complexité du programme de sécurité;
 - Élaborer une politique de sécurité complète définissant clairement les pouvoirs relatifs à la sécurité.

Le CDSO a appuyé toutes les recommandations, y compris la mise en place d'un programme de sécurité renouvelé donnant à l'ASM le plein pouvoir fonctionnel sur le programme et le pouvoir de diriger certains processus³. En outre, le SM et le CEMD ont attribué à l'ASM des responsabilités supplémentaires relativement à l'évaluation des menaces et des risques en matière de sécurité, ainsi qu'à l'assurance de l'information.

Afin de consolider ces pouvoirs, le VCEMD a établi, en mars 2014, l'organisation du Directeur général – Sécurité de la défense (DGSD). Le SM et le CEMD ont ensuite attribué au DGSD le rôle d'ASM et fait passer le grade associé à cette fonction de colonel à brigadier-général. Le DGSD/ASM a été désigné responsable de toute question liée à la sécurité de la défense, notamment la direction, le développement et la gestion de l'ensemble du programme de sécurité de la Défense. Il est aussi responsable envers le SM et le CEMD de la gestion efficace et cohérente du programme.⁴

Pour remplir cette responsabilité, quatre directions ont été créées au sein de l'organisation du DGSD et beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à la dotation en personnel. Le CDSO a également autorisé la création de six postes d'ASM régionaux exerçant un rôle de soutien fonctionnel et de coordination afin d'aider l'ASM à gérer et à mettre en œuvre les exigences en matière de sécurité.

Dans le cadre de la restructuration du programme de sécurité et dans le but de renforcer la structure décisionnelle générale, le Comité consultatif supérieur de la sécurité a été remis sur pied et a tenu sa première réunion en décembre 2014. Présidé par le VCEMD, ce comité agit à titre de conseiller et superviseur du programme de sécurité de la Défense et veille à sa gestion efficace et cohérente de façon efficace et cohérente. Il veille également à ce que les organisations du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces armées canadiennes (FAC) responsables de la mise en œuvre des mesures de protection des forces et de sécurité soient au courant des activités et des besoins liés à la sécurité, et comprennent les répercussions des changements apportés aux politiques gouvernementales et ministérielles⁵. L'établissement de ce comité supérieur est un autre élément qui permettra d'améliorer la gouvernance du programme de sécurité.

³ DG ERS. Directive d'exécution du VCEMD sur le renouvellement du Programme de sécurité de la Défense, 26 novembre 2013.

⁴ Ordonnances et directives de sécurité de la Défense nationale (ODSDN), Chapitre 1 – Programme de sécurité de la Défense nationale et responsabilités.

⁵ Mandat du Comité consultatif supérieur de la sécurité (approuvé en octobre 2014).

Comme il détient maintenant officiellement les pouvoirs, les responsabilités et les ressources nécessaires, en plus du PSM, l'ASM se trouve désormais en meilleure posture pour mettre en œuvre les changements à apporter au processus de sécurité afin de réduire les risques dans l'ensemble du Ministère et respecter la politique établie.

Politique et orientation

Dans les rapports du SMA(Svcs Ex), on signale constamment que les documents de politique sur la sécurité étaient ambigus et caducs. En novembre 2013, le VCEMD a émis une directive d'exécution sur le renouvellement⁹ dans laquelle il déclarait que l'un des principaux objectifs à court terme était la mise à jour des politiques. Le VCEMD indiquait en outre que le SM et le CEMD étaient favorables à un renouvellement complet des politiques sur la sécurité, ajoutant qu'il faudrait produire un document de politique général dans lequel on présenterait l'énoncé de politique sur la sécurité de la Défense signé par le SM et le CEMD.

Après maints efforts et maintes consultations avec toutes les organisations de niveau 1 (N1), on a finalement publié les ODSDN en juin 2015. Dans la *Directive et ordonnance administratives de la Défense 2006-0 – Sécurité de la défense*, le SM et le CEMD désignent le DGSD comme ASM et font mention des ODSDN. Ces dernières précisent les rôles, les responsabilités et les pouvoirs du DGSD, des N1 et de tout le personnel du MDN et des FAC en ce qui concerne la sécurité. Les ODSDN contiennent 16 chapitres et touchent à tous les objectifs du SCT relativement aux contrôles de sécurité, y compris les trois objectifs propres au MDN. Par conséquent, le DGSD peut maintenant se concentrer sur la préparation des plans visant la mise en œuvre des exigences de ces nouvelles directives et sur l'amélioration du processus afin de le rendre plus rigoureux.

Formation

Dans le but de s'attaquer au problème constaté par le SMA(Svcs Ex) et l'ERS concernant le manque de formation sur la sécurité et de sensibilisation à cette question au sein du Ministère et par souci de conformité à la politique du SCT, le DGSD a créé un cours obligatoire de sensibilisation à la sécurité donné en ligne à tout le personnel du MDN et des FAC. L'obligation de suivre ce cours avait été décrétée dans un message général des Forces canadiennes diffusé en décembre 2014. Le personnel de la région de la capitale nationale avait jusqu'au 31 mars 2015 pour suivre le cours, tandis que les autres employés et militaires avaient jusqu'au 30 juin 2015. En date du 1^{er} avril 2015, 65 p. cent du personnel de la région de la capitale nationale avaient suivi le cours¹⁰. Cette formation donnée dans l'ensemble du Ministère constitue un bon premier pas vers une solution au manque de formation et de sensibilisation.

⁹ Directive d'exécution du VCEMD sur le renouvellement du Programme de sécurité de la Défense, 24 novembre 2013.

¹⁰ Comité consultatif supérieur de la sécurité, Compte rendu de réunion et de décisions, 1^{er} avril 2015.

- La nouvelle politique ministérielle exige que ce soit le directeur – Sécurité du personnel et gestion de l'identité, et non le gestionnaire hiérarchique, qui octroie les cotes de fiabilité.
- Une analyse de rentabilisation des ||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||||
||||||

Vérification de la sécurité industrielle (2011)

Évaluation issue de la vérification originale

Le Ministère ne dispose pas |||

Constatations issues de la vérification originale

- Le grand prévôt |||
|||
|||
- Le mandat et les objectifs du programme de sécurité industrielle ne sont pas bien établis.
- |||
|||
- |||
|||
- |||
|||
- Vérifications du Bureau du vérificateur général :
 - 2007 : On avait décelé |||
|||
|||
 - 2013 : On avait jugé |||
|||
|||

Progrès réalisés à ce jour

- Au chapitre 8 des ODSDN, il est écrit qu'il faut faire une liste de vérification des exigences relatives à la sécurité pour tous les contrats, et ce, peu importe s'il existe de telles exigences ou non.
- On a créé un nouveau document d'identification aux fins de sécurité qui doit accompagner tous les contrats ayant des exigences en matière de sécurité et qui remplacera le document d'identification de projet. Ce nouveau document est essentiellement le même que l'original, mais doit accompagner tous les contrats plutôt que de se limiter aux projets seulement.
- L'organisation du DGSD a commencé à donner de la formation sur la sécurité des contrats dans les unités.

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada rejettera dorénavant tout contrat du MDN non accompagné d'une liste de vérification des exigences relatives à la sécurité.

- On a rédigé la norme de sécurité TI du MDN et des FAC concernant les supports mobiles de données. Elle devrait être adoptée d'ici la fin décembre 2015. On y mentionne l'Avis de mise en œuvre de la Politique sur la technologie de l'information 2014-01 du SCT qui expose les nouvelles exigences relatives au nettoyage et à l'élimination des données stockées sur des supports portatifs.

Vérification de la planification de la continuité des activités (2013)

Évaluation issue de la vérification originale

En 2007, nous avons établi une structure de gouvernance pour la planification de la continuité des activités (PCA) composée de responsabilités clairement définies.

Constatations issues de la vérification originale

- |||||
|||||
|||||
- |||||
|||||
|||||
|||||
|||||
|||||
|||||

Progrès réalisés à ce jour

- Les pouvoirs, les responsabilités et les obligations sont maintenant exposés dans le chapitre 10 des ODSN portant sur la PCA.
- Des efforts sont consacrés à l'élaboration de PCA provisoires pour les organisations de niveaux 0 et 1 de la région de la capitale nationale.
- Des premières consultations avec les coordonnateurs de la PCA des organisations de niveau 1 ont eu lieu. Ces derniers ont donné des précisions sur leur contribution initiale à l'élaboration du plan provisoire pour la région de la capitale nationale.
 - Le processus en vue de désigner les ressources et les services essentiels est entamé
 - Un comité interministériel sur la PCA a été établi.
- Nous sommes en train d'élaborer une méthodologie et un modèle (qui accompagneront la série de politiques) qui aideront les N1 à effectuer leurs analyses des répercussions opérationnelles et des risques.